



4. Améliorer l'accès aux soins spécialisés – Passage en droit commun de PEGASE, Protocole de Coordination Régional (PCR) Santé protégé

08/12/2025

1

1



Programme Pegase

2

Présentation

- ▶ Un suivi en santé pour les enfants placés avant l'âge de 5 ans
- ▶ Inscrit dans la loi LFSS 2019
- ▶ En attente d'un décret de généralisation

3

Les recherches

St-Exupéry

- ▶ Les enfants accueillis en protection de l'enfance présentent un mauvais état de santé :
 - ▶ De façon proportionnelle, un taux plus élevé de troubles/handicaps, des retards dans les acquisitions; des difficultés scolaires
- ▶ Les enfants prématurés sont ceux qui évoluent le mieux
- ▶ INSERM :
 - ▶ À l'admission, 34% des enfants ont un développement attendu pour leur âge
 - ▶ 77% rejoignent le développement attendu pour leur âge après 2 ans de suivi

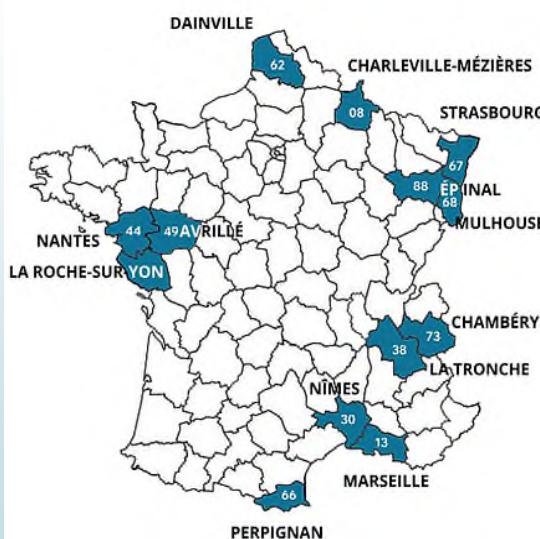
4

Le programme

- ▶ 20 bilans médicaux entre l'âge de 0 et 7 ans
- ▶ Utilisation d'un carnet de santé numérique :
 - ▶ Centralisation des données
 - ▶ Limite la perte d'information dans le parcours
 - ▶ Accès commun pour les professionnels du réseau
- ▶ Utilisation d'échelles de développement : aide au repérage
- ▶ Financement par la sécurité sociale avec un forfait :
 - ▶ Bilans médicaux
 - ▶ Soins précoces (psychologie, psychomotricité)

5

Organisations départementales



6

Le fonctionnement dans les Ardennes

- ▶ Partenariat avec des professionnels libéraux
- ▶ Rôle principal de la coordinatrice :
 - ▶ Présentation du programme
 - ▶ Création et entretien du dossier numérique
 - ▶ Lien avec les maternants et services de suivi de placement
 - ▶ Programmation et suivi des bilans médicaux
 - ▶ Gestion des questionnaires
 - ▶ Mise en place des soins précoce
 - ▶ Entretien et développement du réseau
 - ▶ Lien avec l'équipe nationale de coordination Pegase

7

Quelques chiffres

- ▶ Dans les Ardennes :
 - ▶ 123 enfants inclus
 - ▶ 16 enfants suivis en soins précoce
 - ▶ 14 en psychologie
 - ▶ 8 en psychomotricité
 - ▶ 58 enfants pris en charge en droit commun

8

Retours de professionnels

► Dr ROBIN :

Je suis engagé dans le programme PEGASE en tant que médecin généraliste depuis plus de deux ans. J'exerce en tant que remplaçant dans les Ardennes, principalement à Charleville-Mézières et aux alentours.

Je réserve une demi-journée environ toutes les 4 semaines pour les consultations de suivi des enfants. Je reste évidemment disponible auprès de Marion Noël, coordinatrice locale, en cas de besoin. Nous avons choisi de réaliser des consultations en double intervention depuis le début et j'y vois plusieurs intérêts :

- ➔ Une approche différente de la simple consultation médicale, car Mme NOEL (ainsi que sa collègue ayant assuré l'intérim l'année dernière pendant que Mme NOEL était en formation) y apporte des notions de puériculture.
- ➔ Des échanges plus importants et plus aisés car nous pouvons « débriefer » les consultations le jour même, décider d'une orientation éventuelle et vers qui le cas échéant.
- ➔ Un gain de temps pendant les consultations pour remplir la fiche de consultation, carnet de vaccination en ligne, courbes poids/taille, etc.

La répartition des tâches se fait de manière assez automatique maintenant que nous nous connaissons depuis plus de deux ans. J'y vois également une motivation supplémentaire pour la poursuite de mon investissement dans ce programme de suivi.

Concernant plus précisément PEGASE, je pense que nous avons un impact positif dans le suivi de ces enfants au parcours compliqué, leur permettant d'améliorer et stabiliser leur parcours de soin parfois aléatoire.

Les principales limites restent les mêmes que celles de notre système de soin : un manque de professionnel compliquant l'accès aux soins et parfois les prises en charge que nous souhaiterions mettre en place.

9

Retours de professionnels

► Mr VAUCOIS, psychomotricien :

Le programme PEGASE constitue un dispositif particulièrement pertinent pour renforcer la qualité du suivi développemental et psychomoteur des enfants accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance.

L'un des apports majeurs du programme réside dans son mécanisme de financement dédié aux soins psychiques et psychocorporels. Ce forfait permet d'accéder à des prises en charge spécialisées, dont la psychomotricité, sans contrainte financière pour les structures ou les familles d'accueil. Les enfants peuvent ainsi bénéficier d'un suivi régulier, réactif, et adapté à leurs besoins, qu'il s'agisse de difficultés tonico-émotionnelles, de troubles de la coordination, de problématiques sensorielles ou d'un retard global de développement, ce qui contribue à améliorer leurs horizons futures et leurs bien-être.

PEGASE met également en place un dossier médico-social unique, rattaché à l'enfant et non au lieu d'accueil. Cet outil numérique assure la transmission systématique de l'ensemble des informations médicales, psychologiques et psychomotrices, même en cas de changement de structure. Cela garantit la continuité des soins et évite les ruptures dans les prises en charge, un élément qui s'avère crucial pour une population particulièrement exposée à l'instabilité.

Ce cadre offre une meilleure intégration des observations et recommandations dans le projet global de l'enfant.

De par l'orientation préventive du réseau PEGASE, le programme permet d'intervenir avant que les difficultés ne se cristallisent. Il contribue ainsi à soutenir un développement harmonieux chez les enfants vulnérabilisés par les carences, les ruptures relationnelles et les expériences traumatiques précoces. En conjuguant dépistage régulier, accès aux soins spécialisés, continuité du suivi et dynamique collaborative, PEGASE représente un levier puissant pour optimiser les prises en charge psychomotrices et renforcer la qualité du parcours de chaque enfant confié.

10

Retours de professionnels

- Mme HUET TRIBOUT, psychologue :

J'ai intégré le programme car mon objectif en tant que thérapeute est d'intervenir au plus tôt face à ces enfants qui ont vécu des situations difficiles. L'impact des événements va avoir des conséquences sur le rapport à soi et/ou aux autres. Intervenir auprès d'eux va permettre d'atténuer les conséquences qui peuvent se manifester sur la santé mentale de la personne à court, moyen et long termes. Nous ne pouvons pas changer ce qu'ils ont vécu mais nous pouvons en atténuer l'impact des traumatismes. Il y a donc également un côté préventif.

11

Le devenir

- Attente de publication du décret pour la généralisation : janvier/février 2026
- Passage dans le droit commun
- PCR : fusion du programme Pegase et de Santé Protégée
- Suivi en santé des enfants de 0 à 21 ans

12

Contacts

- ▶ Equipe de coordination nationale du programme Pegase :
 - ▶ 02-59-17-02-02
 - ▶ contact@programmepegase.fr

- ▶ Coordinatrice Pegase des Ardennes :
 - ▶ 06-49-22-14-76
 - ▶ marion.noel@cd08.fr

13

Merci pour
votre
attention

14